

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium originaires de Russie, de Trinité-et-Tobago et des États-Unis d'Amérique

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/65 de la Commission du 06.01.2026 – [JO L du 07.01.2026.](#)

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif.

Date d'entrée en vigueur : le 08.01.2026.

Produit concerné : mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solution aqueuse ou ammoniacale.

Nomenclatures concernées : code NC 3102 80 00.

Pays d'origine : Russie, de Trinité-et-Tobago et des États-Unis d'Amérique.